



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 1^{er} juin 2017, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil communal.

Appel : 60 présents lors de l'appel.

13 personnes excusées :

Mmes et MM. Luigi Carluccio, Giampiero Corrado, Nader Donzel, Patrick Fracheboud, Arielle Gianina Gasser, Sonia Mabrouk, Vincent Maeder, Christine Meyer-Favey, Michel Miéville, Silvana Passaro, Hervé Perret, Anuta Pichon, Myriam Schelling Barry.

M. Charly Rothen, Secrétaire suppléant, est excusé.

Absent : M. Charles-Henri Hayoz ¹ Arrive plus tard : M. Jean Cavalli

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie des cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 avril 2017
3. **Préavis n° 2017/04** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8 – voies CFF/chemin de la Forêt
4. **Préavis n° 2017/05** – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017
5. Postulat du PSIG et des Verts : *Des jardins partagés à Ecublens ?*
6. Divers
7. Communications municipales

¹ M. Charles-Henri Hayoz s'est excusé par courriel en cours de séance.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien, et le public, **M. le Président** déclare la séance ouverte.

Au chapitre des représentations :

« Le **mardi 9 mai 2017**, je me suis rendu à l'Assemblée générale annuelle de l'APE [Association des Parents d'élèves], où j'ai pu me rendre compte que le Comité et les membres présents sont bien motivés et pleins de ressources et d'idées. Cette Assemblée a été suivie d'une conférence fort intéressante intitulée "Les Clés pour apprendre ", donnée par Mme Martine Aeschlimann Louis.

Le **samedi 20 mai 2017** s'est tenue la désormais traditionnelle fête interculturelle – Le Monde se fête à Ecublens. Le beau temps, la bonne humeur, la bonne musique, les excellents spectacles des groupes folkloriques, les délicieuses spécialités culinaires que les stands de nombreux pays nous ont proposées, la fougue et l'énergie des chanteurs et conteurs, le très nombreux public qui a rempli la place François Silvant, tout ça et bien plus me fait dire que l'édition 2017 de cette fête sera inoubliable. »

Au chapitre des communications :

« **Présidence du groupe FORUM** : J'aimerais vous informer d'une nomination au sein du groupe "Ecublens forum d'opinions libres": M. Jacky Leimgruber a été désigné Président de ce groupe, succédant ainsi à M. Hans-Peter Guilbert que je remercie pour sa contribution et les tâches accomplies tout au long de sa présidence avec les autres partis. J'adresse toutes mes félicitations à M. Leimgruber pour sa nomination qui était effective à compter du 2 mars 2017 et le prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir annoncé cette information lors du précédent Conseil.

Présidence du groupe PLR + ID : De même, par courrier du 26 mai écoulé, j'ai été informé que M. José Birbaum a été nommé Président du PLR + ID succédant à Mme Christine Meyer-Favey que je remercie également pour sa contribution et les activités accomplies avec les autres partis durant sa présidence, et j'adresse toutes mes félicitations à M. José Birbaum pour sa nomination à compter du 23 mai dernier.

Elections cantonales 2017 – Grand Conseil : Je souhaite féliciter M. le Municipal Stéphane Masson ainsi que deux membres siégeant dans notre Conseil, MM. Michel Miéville et Jean-Louis Radice pour leur brillante élection au Grand Conseil. [Applaudissements de l'Assemblée]

Rapports d'activité des commissions permanentes : Conformément à notre Règlement du Conseil, je vous rappelle que l'article 43, alinéa 2, relève que les commissions permanentes rapportent au Conseil sur leur activité.

Le tableau répertoriant ces Commissions et les Conseillers y siégeant est publié sur le site public de notre commune, et porte le titre: Commissions permanentes nommées par le Conseil communal au 1^{er} juillet 2016.

Les Commissions – ou, selon leur dénomination, Conseils, Associations, etc. – à considérer sont :

A – Commissions du Conseil communal (pour toute la législature) :

- Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes
- Commission d'urbanisme
- Commission foncière
- Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales
- Plate-forme jeunesse (centre de jeunes)
- Conseil d'établissement

B – Délégués au sein des organismes intercommunaux (pour toute la législature) :

- Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"²
- Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)
- Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)
- Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)³
- Conseil intercommunal de l'ERM
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois

Je prierais donc les membres du Conseil et les délégués désignés auprès des organismes concernés de veiller à la remise de leur rapport d'activité 2016 d'ici au 22 septembre 2017 au plus tard. Ces documents sont à adresser à la secrétaire du Conseil. Ils seront mis en ligne par les soins du Greffe pour consultation.

A noter que selon l'article 56 de notre Règlement : « Les commissions rapportent à une date fixée par le Président dans le cadre de l'ordre du jour du Conseil ». Depuis plusieurs années, tel n'est plus le cas, mais le mode de faire que je vous propose respecte le principe que les membres de cette Assemblée soient informés et puissent intervenir en cas de question spécifique en relation avec l'un de ces rapports dans les Divers, lors du conseil communal prévu le 5 octobre 2017.

Conseil du 23 juin 2017 : Comme chaque année, le dernier Conseil du mois de juin est consacré à l'examen des comptes (communaux et intercommunaux). Les comptes, le rapport de gestion de l'exercice 2016 et tous les documents utiles vous ont déjà été envoyés par courrier postal. Si l'un d'entre vous ne les avait pas reçus à ce jour, qu'il n'hésite pas à le signaler sans tarder à la secrétaire du Conseil.

Conseil du 3 novembre 2017 : Un important événement se déroulera le vendredi 3 novembre 2017 au SwissTech Convention Center : Swissapollo, avec la participation notamment de MM. Claude Nicolier, premier astronaute suisse à avoir voyagé dans l'espace et Charly Duke, 10^{ème} homme à avoir marché sur la lune. M. Adolf Ogi, ancien Conseiller fédéral a également confirmé sa présence. La Municipalité a décidé de s'associer à cette manifestation d'envergure (environ 3'000 personnes sont attendues), en la soutenant financièrement. Elle y sera représentée par plusieurs Conseillers municipaux, le Syndic devant en principe s'exprimer lors de la conférence de presse y relative. Pour cette raison, le Conseil prévu le vendredi 3 novembre est avancé au jeudi 2 novembre 2017. Je vous remercie d'en prendre note et de mettre à jour vos agendas. »

Au chapitre des correspondances :

M. le Président informe le Conseil qu'un courrier lui a été adressé le 17 mai 2017 par un habitant de notre commune, M. Eric Tardy, intitulé *Lettre ouverte au Conseil communal d'Ecublens*.

Le sujet concerne la facturation de l'électricité. M. Tardy se dit scandalisé par la proportion démesurée des taxes dans la facture.

M. le Président, d'entente avec son auteur, renonce à en donner lecture, car il est essentiellement constitué de chiffres et de tableaux. Cependant, l'intégralité de cette lettre et des documents qui l'accompagnent seront joints (annexe I) au procès-verbal de cette séance.

² Conseil du 9 décembre 2016, pages 13 à 15 : Rapport 2016 établi par M. Alain Blanchoud

³ Rapport 2016 disponible sur site sécurisé

Au chapitre des votations :

Votation fédérale du 21 mai 2017

Électeurs inscrits : 5'454 Taux de participation : 39.49% Bulletins rentrés : 2'154

OBJET N° 1 : LOI DU 30 SEPTEMBRE 2016 SUR L'ENERGIE (LENE)

Blancs :	25
Nuls :	0
Valables :	2'129
Oui :	1'546 (72.6%)
Non :	583 (27.4%)

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président rappelle que, lors du dernier Conseil, M Alfred Thomas, au nom des groupes PSIG et Les Verts, a déposé un postulat intitulé *Des jardins partagés à Ecublens ?* Il propose de le traiter sous point 5 de l'ordre du jour, les *Divers* devenant ainsi le point 6 et les *Communications municipales*, le point 7.

L'ordre du jour ainsi modifié est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 avril 2017

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. Mme Chantal Junod Napoletano apporte une rectification à la page 6, intervention de M. Nicolas Morel. En fin du premier §, il s'agit de lire : « *On parle dans ce domaine de coefficient de performance (COP) ; [...]* » et non pas de *coefficient d'opération*.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Au vote, ce document est **accepté tel que modifié à l'unanimité**.

POINT 3 Préavis n° 2017/04 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8 – voies CFF/chemin de la Forêt

M. le Président passe la parole à M. Daniel Sage, qui remplace M. Vincent Maeder, excusé, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui sont les suivantes :

« *Après une courte délibération, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.* »

M. Eric Darbellay, qui remplace aujourd'hui M. Hervé Perret, excusé, procède ensuite à la lecture partielle du rapport de la Commission des finances (ci-après : COFI), soit des *Aspects financiers* :

« *La subvention communale d'investissement de la Commune d'Ecublens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, à Ecublens, secteur 8 Voies CFF/chemin de la Forêt, se monte à Fr. 49'136.00 HT (Fr. 293'000.00 HT multiplié par le taux de participation communal de 16.77 %), arrondis à Fr. 50'000.00 HT.*

Cette dépense d'investissement est prévue au plan des investissements 2016-2021, adopté par la Municipalité.

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte 9280.01 « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration ». Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Pour mémoire, le montant du fond de rénovation correspondant s'élève au 31.12.2016 à Fr. 6'536'196.00. »

M. Darbellay poursuit avec les conclusions de la COFI qui sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, c'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

Puis, **M. le Président** ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Jean-Paul Dudt a une question de principe concernant les collecteurs intercommunaux Mèbre-Sorge, question qui aurait été également valable pour les autres tronçons déjà assainis le long de la Mèbre.

Nous avons un collecteur s'étendant sur plusieurs kilomètres posé dans la rivière – pour ce qui nous concerne ce soir, la Sorge – ayant des fuites sur toute sa longueur. De l'eau de la Sorge passe dans le collecteur et de l'eau usée du collecteur passe dans la Sorge, donc, dans le lac Léman.

Ce collecteur est réhabilité tronçon par tronçon. Si on le subdivise en plusieurs tronçons – supposons huit – en effectuant des travaux de réhabilitation sur un tronçon par année, il y aura donc des fuites jusqu'à ce que le dernier soit réparé, soit pendant huit années, bien que ces fuites diminueront progressivement d'année en année.

Pour ce qui le concerne, il estime que cet argent est mal investi et utilisé de manière inappropriée. Pourquoi ne réhabiliterions-nous pas ce collecteur en une seule fois, sur une année, et ainsi ne plus être préoccupés pour quelque 10 ou 20 années, voire même pour une période de 30 ans. On aurait de l'eau propre dans nos rivières et non plus des rejets d'eaux usées qui continueront – il le réitère – à s'écouler dans le lac jusqu'à ce que tous les travaux aient été effectués.

M. Jean-Paul Dudt poursuit. S'étant informé lors de la séance de préparation de son groupe, il lui a été indiqué qu'il n'y avait peut-être pas de finances à disposition. Or, il est clair que notre Commune a la disponibilité – ce que vient de nous rappeler M. Eric Darbellay – le fonds a encore une réserve de 6 millions et demi à raison de Fr. 50'000.00 par année.

Il présume que d'autres communes ont un fonds équivalent ; certaines d'entre elles doivent également avoir une réserve en conséquence.

Ce préavis n° 2017/04 indique qu'il y aura environ 4 millions à prévoir jusqu'à la dernière réfection. Ce n'est pas *la mer à boire*, d'autant plus que si l'on effectuait l'entier des travaux en une seule période, il serait aisé de réaliser des économies : plus de nécessité à traiter chaque année un préavis, plus d'appels d'offres à lancer en parallèle. Qui plus est, une fois qu'un chantier est installé, il peut être utilisé pour toute la longueur. Nul besoin d'en réinstaller un à chaque nouvelle réfection. Là aussi, des économies seraient envisageables.

En conclusion, il encourage la Municipalité à examiner cette idée et à voir avec les autres communes concernées si l'on ne peut réaliser ces travaux de réfection en une seule fois, avec à la clé non seulement une eau propre, mais une économie de coûts.

M. le Président, s'adressant à M. Dudt, souhaite savoir s'il s'agit de considérer son intervention en tant que vœu.

M. Jean-Paul Dudt, après un court instant d'hésitation, répond par l'affirmative.

Mme Danièle Petoud, Municipale, constate que de nombreux éléments ont été soulevés par M. Dudt. Un premier l'a interpellée : Les collecteurs fuient de partout et polluent fortement la Sorge ou la Mèbre ...

Nous avons tous entendu parler des travaux de réfection de la baie de Vidy. Il est vrai, depuis 20 ou 30 ans, cette baie est polluée par les rejets de la Mèbre, de la Sorge et de la Chamberonne s'écoulant dans le lac en provenance de divers collecteurs, mais pas uniquement des collecteurs intercommunaux Mèbre-Sorge. Des collecteurs communaux ne déversant pas seulement des eaux claires dans les rivières peuvent être cause de problèmes : parfois, de mauvaises connexions avec des collecteurs d'eaux claires, provenant peut-être de collecteurs situés en amont. Tous ces travaux sont suivis par le canton.

L'Entente Mèbre-Sorge inclut des collecteurs appartenant à cinq communes. Ces dernières doivent investir de l'argent et passer par un préavis devant leur Conseil. Nous ne sommes pas tous à égalité, comme l'a soulevé M. Dudt.

Elle souhaite revenir sur diverses interventions ⁴ sur ce même sujet, interventions qui ont eu lieu au cours de la dernière législature et proposant de réaliser tous les travaux relatifs à Mèbre-Sorge en une seule fois.

La totalité des travaux de réhabilitation représentant quelque 4 millions de francs devrait être accomplie d'ici à 2027. Pour la législature actuelle, un montant d'environ 2 millions devra être consenti pour les travaux de réhabilitation Mèbre-Sorge, ceci, par le biais de préavis d'environ CHF 400'000.00.

On pourrait effectivement considérer ce montant dans sa globalité – c'est d'ailleurs une proposition qui avait été émise par la Commission des finances en 2014 – et, en toute confiance, accorder un blanc-seing à la Commission Mèbre-Sorge afin qu'elle puisse agir de manière indépendante, avec un préavis-cadre pour un nombre donné de tronçons. Ce qui signifierait également laisser le soin à ladite Commission de procéder chaque année à des appels d'offre, car il n'est apparemment pas possible d'effectuer un appel d'offre pour une durée de 5 ans.

Cette proposition a été soumise auprès de la Commission Mèbre-Sorge, mais aucune des cinq communes ne fait aujourd'hui des préavis-cadres visant à obtenir l'accord du Conseil afin de disposer d'un montant sur cinq ans.

Concernant les chantiers : Le PGEEi [Plan général d'évacuation des eaux intercommunal] Mèbre-Sorge, validé par le canton, prévoyait des travaux sur une base annuelle.

Réaliser un chantier n'est pas chose simple. Il s'agit dans un premier temps de lancer un appel d'offres. A ce sujet, il y a quelques années, peu d'entreprises connaissaient le procédé du chemisage, procédé utilisé à de nombreux emplacements des collecteurs.

Lors du Conseil du 2 octobre 2014, un Conseiller, déplorant le fait que les appels d'offre ne soient lancés qu'auprès de deux ou trois entreprises et considérant que cette démarche devait être effectuée en respectant les normes des marchés publics, a exprimé un souhait. Celui-ci a été

⁴ Pour les références y relatives, se référer aux documents suivants :

Procès-verbal du 2 octobre 2014 : Point 10 – Préavis n° 2014/10. Intervention de M. Pierre Zwahlen (COFI), pages 7 et 8. Intervention de M. Aitor Ibarrola, page 7.

Procès-verbal du 20.11.2014 : Informations présidentielles, page 2, annexe I. Point 7 – Divers. Interventions de M. Pierre Zwahlen et Mme Danièle Petoud, pages 23 et 24.

Communications municipales du 20.03.2015 : Point 6 (vœu COFI) et point 7 (souhait de M. Aitor Ibarrola).

Procès-verbal du 30.04.2015 : Point 11 – Préavis n° 2015/09. Intervention de M. Pierre Zwahlen (COFI), pages 17 et 18. Rapport de la COFI, page 2, avant-dernier paragraphe.

reporté auprès de la Commission Mèbre-Sorge. Depuis lors, les appels sont lancés auprès de cinq entreprises situées dans la région romande ; il se peut que les recherches s'effectuent même en Suisse alémanique afin d'obtenir un minimum de trois réponses.

En parallèle, plusieurs Conseillers, considérant la hauteur des montants requis pour chaque secteur devant être réhabilité, souhaitent qu'un préavis soit à chaque fois soumis au Conseil ...

Cela étant précisé, **Mme la Municipale** souligne qu'elle peut à nouveau s'adresser à ses collègues municipaux des quatre autres communes (Chavannes-près-Renens, Crissier, Renens et St-Sulpice) pour leur demander s'ils accepteraient de prévoir un crédit-cadre et de faire voter une seule enveloppe annuelle auprès de leur Conseil respectif. Elle doute cependant que ces communes aient changé d'idée à ce propos. En outre, elle est d'avis qu'il est plus judicieux de faire appel à plusieurs entreprises pour chaque secteur devant être réhabilité afin d'obtenir des offres au plus juste.

Sur le plan financier, elle relève qu'au cours de ces dernières années, les coûts ont nettement diminué, car les techniques du chemisage se sont améliorées, plusieurs entreprises les pratiquant.

Concernant l'installation d'un chantier sur une période de cinq ans, elle estime que ce n'est pas la bonne solution, les travaux s'effectuant habituellement sur une période de deux mois.

Mme la Municipale serait à même de communiquer encore plus d'informations. Mais si nous nous retrouvons en face d'un vœu, elle préfère en référer à la Commission Mèbre-Sorge qui donnera une réponse circonstanciée, incluant ainsi les données des cinq communes propriétaires, puisque la Commune d'Ecublens seule ne peut décider dans ce cadre-là.

M. Jean-Paul Dudt déclare s'être probablement mal exprimé. Son vœu n'est pas d'étaler sur une période de cinq ans, mais est axé sur la proposition que la globalité des travaux soit réalisée sur une année. Si la durée d'un chantier sur un tronçon s'étend sur environ deux mois, six tronçons pourraient être effectués en une année. Ceci n'est pas à considérer avec le vœu émis [par la COFI] en 2014.

Mme Danièle Petoud, Municipale répond que, sur cette base, elle peut compléter sa réponse comme suit : Ecublens a un fonds et a déjà beaucoup investi dans son réseau communal, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Elle n'est pas certaine que les autres Municipalités aient le souhait d'investir une somme importante sur un exercice annuel pour Mèbre-Sorge, devant déjà assurer des financements importants pour des travaux d'épuration dans leur propre commune. De plus, elle n'a pas le sentiment que le Bureau technique de Mèbre-Sorge ait la possibilité de gérer plusieurs chantiers successifs.

Toutefois, la proposition étant plus précise, la question sera posée aux intéressés et une réponse communiquée en automne, la Commission Mèbre-Sorge ne siégeant pas prochainement.

M. Christophe Cartier désire étayer certains éléments précisés par Mme la Municipale : effectuer l'ensemble des réfections restant à accomplir sur une année est techniquement impossible. Ces collecteurs longent les rivières et les travaux dans les rivières sont interdits par le canton entre approximativement le 15 octobre et le 17 avril ; durant six mois, il est donc impossible d'y travailler.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/04 tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 8, voies CFF/chemin de la Forêt ;
- 2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 317'000.00 TTC (trois cent dix-sept mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 50'000.00 HT (cinquante mille francs), selon les modalités décrites ci-dessus sous chiffres 7 et 8.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.064 « Sorge, secteur 8, voies CFF/chemin de la Forêt », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 23 mars 2017.

POINT 4 **Préavis n° 2017/05** – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

M. le Président passe la parole à M. Eric Darbellay pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances qui sont les suivantes :

« La commission des finances est satisfaite de constater que le prélèvement dans le fonds de réserve générale ne sera pas de Fr. 1'998'100.00, mais de Fr. 706'600.00, grâce à deux revenus qui sont la délivrance du permis de construire pour le quartier Croset-Parc pour un montant de Fr. 1'114'000.00, et le prélèvement de la nouvelle taxe lumière d'un montant de Fr. 410'000.00.

L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, c'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté.»

Puis, **M. le Président** ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Christophe Cartier se réfère à la page 3 du préavis, compte n° 359.3141.01 – *Entretien du Centre socioculturel* : au dernier §, il y est mentionné : *Achat d'un ventilateur mobile d'extraction des gaz du silo à pellets lors d'interventions de maintenance*. La même mention apparaît dans la page suivante, compte n° 503.3141.04 – *Entretien du Collège du Croset*.

Puisque il est *mobile*, n'est-il pas plus simple d'en acquérir un seul et de le transporter sur site lorsque nécessaire ?

Mme Danièle Petoud, Municipale conçoit que l'on puisse imaginer un équipement relativement simple, mais en fait, il s'agit d'un gros bloc nécessitant deux personnes pour le déplacer. D'un côté, on branche le tuyau dans le silo à pellets par lequel transitent les gaz ; un second tuyau est branché vers l'extérieur pour leur sortie. Nous avons deux emplacements où se trouvent des silos à pellets. A noter que cet équipement correspond à l'une des recommandations émises par la SUVA avec laquelle des séances ont eu lieu. Suite à l'événement survenu en début d'année au Centre

Socioculturel, ces recommandations – dont celle-ci, comportant un coût qui n'a pu être absorbé dans le budget courant – sont suivies à la lettre.

En cas de besoin, il y a nécessité de pouvoir intervenir de manière rapide et efficace, sans devoir mobiliser plusieurs employés pour un déplacement.

Le fait que ces ventilateurs soient mobiles nous permet également de pouvoir réagir pour une intervention dans une chaufferie ou tout autre endroit le nécessitant. Nos employés sont bien informés de toutes les normes de sécurité à observer ; deux, voire trois collaborateurs pourraient intervenir en cas de besoin afin de s'assurer que toutes les opérations se déroulent correctement.

Il a paru important à la Municipalité d'équiper le personnel concerné de manière appropriée. Parfois, il suffit juste de remuer les pellets dans le silo ; ce ne sont pas de longues interventions, mais il est évident que nous devons d'assurer que toutes les installations concernées répondent aux normes dans ce domaine et soient sécurisées pour le personnel.

⇒ **Arrivée de M. Jean Cavalli. L'effectif passe à 61 Conseillers présents.**

M. Christophe Cartier remercie Mme la Municipale pour sa réponse qui lui convient pleinement. Malgré tout, il souhaite revenir sur les installations à pellets. Il se réfère au *Guide du stockage de pellets de bois*, édité par *pro-Pellets.ch*. Y sont entre autres déclinées des normes et des règles pour le nettoyage des silos, les protections antidéflagrantes et les exigences relatives à la ventilation. Il s'étonne que l'équipement relatif à ces normes n'ait pas été prévu lors de la construction et trouve cela quelque peu inquiétant. Les employés vont tous bien à l'heure actuelle, fort heureusement. Il espère – bien que l'on soit toujours plus intelligent après qu'avant ! – que l'importance primordiale d'être pleinement conscient des normes à respecter est concrète : selon ce qu'il a relevé dans ce guide, ce ne sont pas seulement les détecteurs portables de monoxydes de carbone qui sont à considérer, beaucoup d'autres éléments le sont.

Cela l'amène à la question suivante : n'aurait-il pas été peut-être plus judicieux de confier ces travaux de maintenance à une entreprise spécialisée dans ce domaine, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les bâtiments locatifs qui sont mis en gérance ?

Mme Danièle Petoud, Municipale relève que le terme *maintenance* a été utilisé. Dans les faits, il s'agirait plutôt d'*entretien courant quotidien* ; nos concierges sont là pour éteindre un interrupteur, remplacer une ampoule, ou encore, durant les périodes de chauffe, environ tous les 15 jours, intervenir en raison d'un pellet bloquant une entrée, etc. Il ne s'agit pas de maintenance du silo à pellets à une grande échelle. Pour cela, des contrats de maintenance ont été établis avec des sociétés externes.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2017/05 tel que présenté est **accepté à une large majorité, avec 3 abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/05,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 321'700.00 (trois cent vingt et un mille sept cents francs)

et une augmentation des revenus de Fr. 1'613'200.00 (un million six cent treize mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;

- 2) de réduire le prélèvement prévisible dans le fonds de réserve générale d'un montant de Fr. 1'291'500.00 correspondant au résultat net des crédits complémentaires. Le prélèvement initialement prévu à hauteur de Fr. 1'998'100.00 est ainsi ramené à Fr. 706'600.00.

Le financement des charges nettes complémentaires est largement couvert par les revenus complémentaires.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2017 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de charges initialement prévu au budget 2017	Fr.	1'998'100.00
Charges complémentaires	Fr.	321'700.00
Revenus complémentaires	Fr.	- 1'613'200.00
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr.	706'600.00
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	- 706'600.00
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2017	Fr.	<u>-.-</u>

POINT 5 **Postulat du PSIG et des Verts : Des jardins partagés à Ecublens ?**

M. le Président se réfère à la procédure relative au traitement des postulats. Celui-ci ayant été porté à l'ordre du jour, il sera mis en discussion en vue de sa prise en considération. Cette précision faite, il donne lecture de l'article 73, alinéas 1 à 3 :

- ¹ *Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le Président sur la proposition, le Conseil statue immédiatement après délibération.*
- ² *Le Conseil peut soit :*
 - a) *renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, l'auteur de celle-ci fait alors partie de droit de cette commission sous réserve d'un conflit d'intérêt personnel ;*
 - b) *prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier ;*
 - c) *rejeter la prise en considération de la proposition.*
- ³ *L'auteur de la proposition peut la retirer, la transformer ou la modifier jusqu'à ce que l'assemblée se prononce sur sa prise en considération.*

M. le Président passe ensuite la parole à M. Alfred Thomas afin qu'il puisse développer l'objet de son postulat.

M. Alfred Thomas donne lecture du *Développement du postulat*, document joint à l'annexe V du procès-verbal du 27 avril 2017.

Parole est ensuite donnée à la Municipalité.

M. Stéphane Masson, Municipal, relève d'un ton enjoué que le Conseil s'est doté d'un super Règlement : ce postulat a été déposé lors du dernier Conseil et mis à l'ordre du jour du présent Conseil, ce qui a permis à la Municipalité d'y réfléchir quelque peu dans l'intervalle.

Il s'est lui-même penché avec son Service sur ce postulat qui a été également discuté en Municipalité. C'est indéniable, l'idée est très louable. M. Alfred Thomas a mentionné qu'il allait en parler en deux mots, mais, en fait, ce sont quasiment deux pages d'explications. C'est selon lui un projet dont la réalisation est à géométrie variable. Il suscite de par sa définition un certain nombre

d'interrogations. Peut-être l'Assemblée va-t-elle le constater, car il y aura certainement quelques interventions : les avis risquent fort d'être partagés. A première vue, il y a du pour et du contre.

En l'état, pour ce qui concerne la Municipalité, il y a quelques réserves, plutôt en lien à des questions.

Concernant les parcelles privées, il a bien été compris qu'il s'agissait d'inciter les gérances à rendre attentifs les habitants de l'immeuble qu'il serait possible d'aller dans ce sens. La Municipalité pourrait effectivement leur écrire.

S'agissant des parcelles publiques, il y en a quelques-unes sur notre commune, mais elles doivent malgré tout se situer à proximité des habitations. Si l'on devait créer des jardins partagés en marge du Collège du Pontet, il y a des risques certains que ces jardins soient *saccagés* plutôt que *partagés*. Il ne souhaiterait pas se montrer pessimiste, mais l'expérience de la vie démontre qu'il n'est pas toujours facile, lorsque les emplacements sont éloignés d'une habitation, de les voir bien protégés.

En marge à ce constat, il y a un certain interventionnisme attendu de la part de la Commune. Pourquoi pas ? Mais quand on creuse quelque peu la question et que l'on se renseigne sur la *doctrine*, on se rend compte qu'il y a les *jardins partagés*, pour lesquels il n'y a semble-t-il aucune gestion ni intervention, si ce n'est qu'une simple mise à disposition d'un terrain, ou encore, les *jardins urbains*, s'appuyant sur une charte et pour lesquels quelques conseils sont donnés.

Dans ce postulat, proposition est faite d'envisager une charte d'utilisation et d'assurer un entretien minimum. Mais à quoi correspond un entretien minimum : faut-il prévoir des pesticides, si oui, lesquels ?

M. le Municipal n'avance nullement que cela est impossible, mais suggère qu'il faudrait *affiner le tir*.

Sa question : « *Jusqu'où voudriez-vous que notre Commune contribue dans cet apport, cette mise à disposition et dans son intervention ?* »

En raison de ces questions, et s'il fallait y répondre dès à présent sur la base du texte en son état actuel, la Municipalité présenterait peut-être un rapport incluant diverses questions : les membres de l'Assemblée pourraient dès lors se sentir frustrés. Pour cette raison, il ressent l'envie de déclarer : « *Ne pourrait-on faire usage de la lettre a) de l'article 73 prévoyant le renvoi à une commission chargée de préavis sur la prise en considération ?* » Ceci, non pas pour *botter le problème en touche* ou dans l'espoir que cette commission estime que l'idée n'est pas à retenir, mais plutôt dans l'optique où le postulant en ferait partie de droit. Cette commission pourrait donc aller un peu plus loin et aboutir à une proposition plus affinée. Dès lors, son Service et la Municipalité viendraient avec un rapport éclairé.

Il sait fort bien que ce n'est pas à un Municipal de formuler la proposition d'un renvoi à une commission pour la prise en considération, mais invite malgré tout l'Assemblée pour qu'un cinquième des membres présents se prononce favorablement.

M. Daniel Sage, confirmant que ce postulat soulève beaucoup de questions, souligne qu'il y a des associations et des professionnels pouvant accompagner la Municipalité dans cette démarche. Il l'encourage à prendre ce postulat et à se faire accompagner par des spécialistes qui l'ont déjà mise en place dans beaucoup de communes avec succès.

M. Laurent Renaud souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est retranscrit ci-dessous en son entier :

« *Sur le fond de ce postulat, je constate une fois de plus que de futurs gentils et naïfs utilisateurs des jardins partagés sont incapables de prendre eux-mêmes la responsabilité de la pseudo-culture*

de salades et de tomates et se déchargent auprès d'une Municipalité qui a d'autres choses plus importantes à faire.

Cela prouve une fois encore que beaucoup trop de gens préfèrent être des assistés avant la pousse du premier semi de crainte de devoir affronter seuls les conséquences de plantations en zones urbaines et polluées qui pourraient engendrer nombre de démangeaisons et d'autres gastros dues à des légumes impropres à la consommation. Sans compter les vols et les déprédations qui, eux, seraient à la charge de la police.

Je vous demande d'avoir le courage de vous lancer comme de grands adultes et donc, de vous débrouiller tout seul, sans l'aide des deniers publics et du personnel communal et du Conseil communal et ainsi traiter et gérer cette idée saugrenue au sein de votre propre groupe. »

M. Guillaume Leuba déclare avoir participé hier au soir à la soirée de démarrage du *Parlement des Jeunes d'Ecublens*. L'idée de *jardins partagés* est apparue, sans même que les participants aient eu vent de ce postulat. Personnellement, il n'a pas souhaité influencer le vote sur ce sujet. Plusieurs jeunes se sont montrés enthousiastes à cette idée.

Pour ce qui concerne ce postulat, il estime que l'on peut réaliser un bon projet. Il n'est pas pharaonique et ne demanderait pas des heures et des heures de travail à la Municipalité. Il ne sait quelles associations pourraient apporter leurs connaissances, mais le but selon lui est de pouvoir disposer d'un emplacement qui serait autogéré, la Municipalité mettant juste une parcelle à aménager. Les utilisateurs seraient sensés assurer l'autogestion du projet. Il ne pense pas que des tiers viendront saccager ces jardins, surtout s'ils sont à proximité d'habitations ; il estime au contraire qu'ils seront plutôt bien entretenus. Ce projet mériterait peut-être d'être mieux défini et le remettre à une commission pourrait effectivement être indiqué.

M. Charles Koller avance que si la Municipalité a quelques réserves sur ce postulat, c'est peut-être l'occasion pour elle de proposer sa propre vision. L'idée de ce postulat est assez large, beaucoup d'éléments sont évoqués. Ceci était volontaire, afin de permettre à la Municipalité de cadrer le projet selon les idées qu'elle aurait. Il est possible de l'envisager de manière simple. Les jardins partagés ne sont en rien des jardins familiaux. Un simple exemple concret : Sur la montée de la route du Villars, on pourrait imaginer remplacer certaines fleurs par des herbes aromatiques.

Quant aux risques de saccages évoqués, l'expérience conduite à Renens et à Lausanne démontre que les gens respectent ces jardins partagés.

Pour la remarque mettant en évidence que ce postulat doit être concrétisé en dehors du Conseil communal ou sans soutien de la Municipalité, il relève l'exemple des aînés [55 +] qui ont été soutenus par la commune ; aujourd'hui, cette association est pleinement autonome. De même, les utilisateurs des jardins partagés pourraient tôt ou tard s'organiser de manière autogérée.

Mme Anne-Thérèse Guyaz se réfère à une phrase de M. Stéphane Masson, Municipal, qui lui est restée en tête : *Jusqu'à quel point voulez-vous que votre commune s'engage ?* C'est peut-être là que le *bât blesse*, c'est de savoir jusqu'à quel point on souhaite que cela soit une tâche prise en charge par la collectivité publique ou une tâche née de l'initiative des locataires d'un immeuble. Domiciliée dans un groupe de plusieurs bâtiments, elle suppose que si elle demandait au propriétaire de pouvoir obtenir un petit potager, l'arrosage serait certainement sous sa propre responsabilité.

Les petites tâches pourraient rapidement devenir de grandes tâches. Si l'on se retrouve avec un certain nombre de petits jardins partagés à arroser par les soins des employés communaux lors de l'arrosage des parcs et avenues, cela risque fort de devenir coûteux pour la commune.

Elle a également relevé dans l'intervention de M. Renaud une mention concernant la pollution. A ce sujet, dans son quartier situé à proximité de l'autoroute, une couche de fines particules s'infiltre dans tout l'habitat. Même lavée, elle n'ose imaginer manger une salade recouverte de cette couche

de fines particules. L'air écuclanais est-il vraiment le meilleur pour la pousse des salades ? ... A Renges, oui, sans aucun doute.

M. Alfred Thomas a bien entendu les remarques formulées au sujet de ce postulat. Il est clair que nous ne vivons pas dans un monde de *Bisounours*. Certes, il ne s'agit pas de se leurrer, des problèmes peuvent surgir. Lors des discussions sur la construction du collège Croset Parc, M. Blanchoud a demandé à ce que l'on fasse participer les anciens. C'est justement le genre d'approche de ce postulat, pour lequel on pourrait par exemple envisager d'installer des bacs aux abords du CMS. Très souvent, nos anciens ont travaillé la terre. Cela leur offrirait une activité supplémentaire. Il en va de même pour le Centre de jeunes. Mais pour ce faire, nous avons besoin d'un certain accompagnement. Ce qui est demandé, c'est une structure pour lancer ce projet. Par la suite, ce sera bien sûr aux personnes intéressées de l'assumer. La commune ne devra pas subvenir à l'arrosage ou enlever les mauvaises herbes. L'idée est de démarrer avec un projet modeste et permettre ainsi de déterminer s'il y a un réel intérêt. Etant membre de la Commission des finances, il ne souhaite pas gaspiller les deniers publics. Cette notion de non gaspillage est aussi importante dans ce postulat.

M. Jean-Louis Radice remarque que les avis sont partagés. Notre règlement est bien rédigé : il prévoit un traitement du postulat de trois manières : le renvoi à une commission, le renvoi à la Municipalité, ou son rejet. Il partage l'avis de renvoyer le postulat discuté ce soir en commission afin qu'elle puisse rapporter sur la pertinence quant à la faisabilité de ce projet en se renseignant auprès des communes ayant déjà une expérience en la matière, entre autres, au niveau des pollutions atmosphériques ; de même, cette commission pourrait se prononcer sur l'ampleur du projet, en prévoyant un essai, sans engager un montant conséquent. Il serait ainsi plus aisé de déterminer si on refuse ce postulat ou si on le renvoie à la Municipalité. Il encourage l'Assemblée en ce sens, précisant que la commune possède des parcelles publiques à proximité d'habitations ne se trouvant pas forcément aux abords des routes.

M. le Président relève qu'il considère bien l'intervention de M. Radice comme étant une demande de vote sur le renvoi de ce postulat à une commission, mais précise qu'il va poursuivre avec la discussion, plusieurs personnes ayant manifesté leur intention d'intervenir.

M. Didier Lannaz, Municipal, précise que lors de la planification de l'aménagement des territoires, les espaces verts sont largement pris en considération, y compris les plantages. Entre autres exemples, il cite :

- les objectifs du plan directeur intercommunal : *développer une offre adaptée en surface pour des plantages ou des jardins familiaux* ;
- l'image directrice Renges Venoge ; la campagne de Renges : *espaces productifs et récréatifs en lien avec l'urbanisation*.

A l'Est, toute une frange est destinée à la culture et consacrée à la pratique du jardinage et des loisirs en relation avec les territoires urbanisés.

Autre exemple : dans le plan de quartier Croset-Parc, notamment au point 2.4 du Règlement : *Aires de verdure : les plantages peuvent être organisés en limite Ouest du plan de quartier, dans l'aire prévue à cet effet*.

Dans les plans de quartiers développés par la Municipalité, il y a une volonté de prévoir des aires de plantage. Cependant, il relève que si des zones destinées à des jardins partagés sont prévues, à charge des bénéficiaires de se responsabiliser pour leur tenue.

Mme Anne Oppliger Goudet souhaite rassurer l'Assemblée concernant la pollution, notamment concernant les particules fines. Les problèmes sanitaires surviennent surtout par voie d'inhalation. Par voie d'ingestion, il n'y en a pas beaucoup. Personnellement, elle préférerait manger des salades contenant quelques fines particules plutôt que des phytosanitaires et perturbateurs endocriniens

que l'on peut trouver [sur certains aliments] à la Coop ou à la Migros. Les plans de quartier de Renges sont une bonne chose, mais cela ne sera qu'en 2030-2040 si elle a bien compris ...

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce postulat ou sur le principe de le renvoyer à une commission.

M. Daniel Sage, dans le cas où le vote porterait sur une commission chargée de préavis sur la prise en compte de ce postulat, souhaiterait que sa composition soit large, que cette commission puisse visiter des jardins potagers, Morges, Vevey, Renens, par exemple, et se faire conseiller par des associations œuvrant à la mise en place de tels systèmes.

M. le Président souligne que nous avons aujourd'hui des commissions formées de cinq ou de neuf membres. S'agit-il ici d'un vœu à l'attention du Bureau pour une commission de 9 membres ?

M. Daniel Sage répond par l'affirmative.

M. Christophe Cartier relève que la commune de Renens a été citée à plusieurs reprises. De quels emplacements s'agit-il ? Les derniers sont ceux situés à la rue de l'Avenir, mais ce ne sont pas des jardins cultivés devant des habitations, ce sont des zones entièrement clôturées sur des propriétés communales.

M. Daniel Sage indique que cette action a été réalisée à deux reprises : de grands bacs disposés au pied des immeubles. Cette opération a été réalisée par la Commission d'intégration et a donné lieu à une fête : *La soupe au Caillou*, sur la place du Marché.

M. Alfred Thomas manifeste son souhait de voir ce postulat remis à une commission.

M. le Président prend note de ce souhait en précisant qu'il allait proposer au Conseil de se prononcer à ce sujet, une demande ayant déjà été formulée à cet endroit.

M. Jean Aristide Timba Bema évoque le fait que si la Municipalité est mandatée pour une étude de faisabilité – partant du principe qu'elle peut s'entourer de personnes compétentes pouvant lui préciser dans quelle mesure ce postulat est réalisable – dans le cas de figure où ce postulat était renvoyé à une commission, cette dernière aurait-elle les compétences de le faire ? Au final, son travail devrait-il aboutir à la présentation d'un projet ou simplement concerner l'étude quant à sa faisabilité ?

Essayons d'avancer : soit on se prononce en déclarant que nous, en tant que commune d'Ecublens, nous entendons qu'il y a dans la population une demande de s'investir pour notre environnement par de nouvelles formes ; nous ne voulons plus simplement *habiter*, mais *mettre de notre personne* dans nos lieux d'habitation

Si l'on est d'accord sur le principe, la Municipalité étudie la faisabilité et le Conseil se prononce sur le rapport de la Municipalité. Si l'on est appelé à passer par une commission, qu'il nous soit clairement indiqué ce que l'on est censé apporter comme résultat.

A ses yeux, le projet est clair et c'est à la municipalité de se saisir de ce postulat et non pas à une commission.

Mme Fabienne Crousaz s'interroge sur les frais que représenterait une commission, sachant que le coût des bacs n'est pas très élevé et de la terre, nous en avons à profusion. Investissons-nous de l'argent au bon endroit ? Il suffit de rédiger une Charte et de proposer aux intéressés de tenter l'expérience.

M. Jean-Louis Radice déclare avoir proposé de passer au vote. Si un cinquième des Conseillers présents souhaite renvoyer ce postulat à une commission, c'est le premier acte à faire. Dans la négative, il s'agira de trancher sur les deux options suivantes. L'Assemblée a bien entendu les avis favorables, mitigés ou défavorables. Dès lors, il propose au Président de passer au vote.

M. le Président remercie M. Radice, précisant que c'est justement ce qu'il allait proposer à l'Assemblée. Cela dit, il prie les membres désirant que ce postulat soit renvoyé à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité de le manifester en levant la main.

Il rappelle que si tel est le cas, le Bureau désignera alors une commission. Dans la négative, un vote précisera s'il y a renvoi à la Municipalité ou si l'Assemblée rejette la prise en considération de ce postulat.

Au vote, plus d'un cinquième des membres se prononcent pour le **renvoi de ce postulat à une commission**.

POINT 6 **Divers**

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*. La parole n'étant pas sollicitée, l'Assemblée passe au point suivant.

POINT 7 **Communications municipales**

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* point par point. La parole n'est pas sollicitée.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, se réfère à la soirée de démarrage du Conseil des jeunes qui s'est déroulée hier au soir dans la Grande Salle, comme l'a mentionné M. Guillaume Leuba. En fin de soirée, une trentaine de jeunes se sont inscrits afin de devenir membres de ce Conseil. C'est une belle victoire et un premier pas pour un événement qui va se formaliser concrètement à la rentrée. Lors des échanges, il a été entre autres question des potagers urbains, d'un lieu de rencontre pour les jeunes, de l'organisation d'un festival de musique pour la jeunesse (rap, etc.). Mais aussi des transports publics : ils sont d'avis que la commune n'est pas assez bien desservie, et d'infrastructures permettant de développer des espaces pour pratiquer le basket ou le volley, voire, la possibilité d'ouvrir des salles de gymnastique durant les heures libres. Elle se réjouit de pouvoir développer ces thèmes avec ce Conseil.

Les principaux événements à venir inscrits au calendrier communal sont :

Vendredi 9 juin 2017, de 11h00 à 19h00 : Dans le cadre de la journée internationale des archives : Journée suisse des archives 2017 : L'occasion de découvrir les enjeux de la conservation et de la mise en valeur des archives communales à l'ère numérique. Conférence Wikipedia à 14h30. Le programme complet est disponible sur le site de la commune.

Week-end des 9 et 10 juin 2017 : le festival des arts vivants Tarmac, qui se déroulera à Renens. Ecublens est partenaire de cette manifestation.

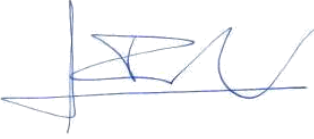
Dimanche 11 juin 2017 : Panathlon Family Games, à Vidy [Pyramides Vidy-Lausanne, de 09h00 à 17h00]. En collaboration avec Lausanne-Région.


Samedi 17 juin 2017, de 12h00 à 16h00 : Fête de la Saint-Jean au Four banal de Renges.


Samedi 24 juin 2017, dès 18h30 : place du Pontet : Fête de la musique, organisée par Ecublens animation, avec, entre autres, la participation de Emile & Images. Fête conviviale pour toute la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour la bonne tenue et la qualité des débats. Il est 21h25. Le dernier Conseil de ce premier semestre 2017 aura lieu le 23 juin prochain.

Ecublens, le 3 juin 2017.

Le Président

Aitor Ibarrola


CONSEIL COMMUNAL
LIBERTÉ ET PATRIE
ECUBLENS

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Annexe :

I Lettre de M. Eric Tardy relative à la facturation de Romande Energie.